



**POLITIQUE AGRICOLE DEPARTEMENTALE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**PETITS INVESTISSEMENTS MATERIELS**  
**2017/2027**

Je soussigné(e) :

1

N° PACAGE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ \* N° SIREN/SIRET : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

\* Nom et Prénom ou Raison sociale : \_\_\_\_\_

\* Statut juridique (personne morale) : \_\_\_\_\_

\* Adresse (du siège de l'exploitation) : \_\_\_\_\_

\* Adresse (du projet si différente du siège) : \_\_\_\_\_

\* Code Postal : \_\_\_\_\_ \* Commune : \_\_\_\_\_

\* Si l'adresse postale est différente, précisez : \_\_\_\_\_

\* SAU totale : \_\_\_\_\_ \* 📞 Fixe : \_\_\_\_\_

\* Nombre d'animaux : \_\_\_\_\_ \* 📞 Portable : \_\_\_\_\_

\* Date de naissance (personne physique) : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

\* Type de production :     Bovine             Ovine             Caprine             Porcine             Piscicole  
     Equine             Avicole             Apicole             Maraichage       Autre (s)

**\* Champs obligatoires**

**INVESTISSEMENTS A REALISER**

Nature de l'action	Nature des matériels	Montant HT en € (Devis)
<b>Action 1 :</b> Soutien aux petits investissements matériels dans les élevages (dernier dossier de gestion ou comptes de résultats obligatoire)		
<b>Action 2 :</b> Soutien aux petits investissements matériels pour la transformation et la commercialisation des produits fermiers		
<b>Action 3 :</b> Soutien aux petits investissements matériels en maraîchage et arboriculture		
<b>Action 4 :</b> Soutien aux petits investissements matériels à vocation sanitaire		
<b>Action 5 :</b> Soutien aux petits investissements matériels pour l'agritourisme		
<b>Action 6 :</b> Aide aux travaux de plantations – restauration de haies hors Clos Mesures et matériel d'entretien (total de l'annexe 1)		
<b>TOTAL hors taxes des investissements éligibles</b> (strictement inférieur à 10 000 €)		
Taux d'aide ( 40% ou 45 % si JA ou BIO) Hors fiche action 6 (2€/mètre linéaire pour les haies à plat et 3€/mètre linéaire pour les haies sur talus)		40% ou 45%
<b>Subvention demandée (montant maximal 4 500 €)</b>		

**TOUT DOSSIER D'UN MONTANT D'INVESTISSEMENT SUPERIEUR OU EGAL A 10 000 € HT SERA EXCLUS**

## Conditions d'éligibilité

Attention : les conditions d'éligibilité peuvent varier en fonction des types d'investissements, se référer à la fiche action concernée.

### Peuvent bénéficier de ces dispositifs :

- Les exploitations agricoles dont le siège de l'activité (concernée par l'aide) se trouve en Seine-Maritime. (fournir KBis ou statuts),
- Les exploitants agricoles individuels à titre principal ou secondaire (fournir un extrait répertoire SIREN / INSEE),
- Les agriculteurs personnes morales exerçant une activité de production agricole (sociétés ayant pour objet la mise en valeur d'une exploitation agricole : GAEC, EARL, SCEA,...),
- Les exploitants certifiés Bio ou en cours de certification (fournir l'attestation le justifiant),
- Les agriculteurs nouvellement installés depuis moins de 5 ans (fournir l'attestation le justifiant)
- Les structures collectives de producteurs (CUMA, GIEE ou autres structures portées par un collectif d'agriculteurs),
- Les structures porteuses d'Espaces Tests Agricoles pour le compte du ou des porteurs de projets (une seule demande par porteur de projet en privilégiant la mutualisation des équipements sur chaque lieu test),
- Les pisciculteurs,
- Les apiculteurs professionnels et associations d'apiculteurs justifiant d'un minimum de 100 ruches (attestation sur l'honneur).

### aux conditions énumérées ci-après :

1. Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie prenante à l'accord sur l'Espace économique européen ou pouvoir invoquer les stipulations d'accords internationaux interdisant une restriction d'activité fondée sur la nationalité ;
2. Satisfaire, dans le cadre de l'exploitation, aux obligations fiscales et sociales légalement exigibles et aux régimes de base obligatoires de protection sociale de salariés et de non-salariés ;
3. Remplir, dans le cadre de l'exploitation considérée, les conditions minimales requises par la réglementation communautaire dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène et du bien-être des animaux, sauf dans le cas de demandes en vue de réaliser la mise en conformité, dans les conditions autorisées par les lignes directrices agricoles ;
4. Ne pas faire l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire ;
5. Ne pas dépasser un cumul d'aides «de minimis» agricoles de 20 000 € par entreprise sur les 3 derniers exercices fiscaux (en cours et 2 précédents) pour le dispositif « **Aide aux travaux de plantation – restauration de haies hors Clos Masures et matériel d'entretien – Fiche Action N°6** » ;
6. Justifier du droit de jouissance du foncier et du bâtiment concerné par l'opération ;
7. L'exploitant devra s'engager à ne pas faire de demande de subvention pour le même matériel auprès d'un autre financeur public ;
8. L'auto construction, la main d'œuvre et le transport ne sont pas pris en compte dans le cadre du présent dossier ;
9. Tous les matériels peuvent être acheté neuf ou d'occasion (vendu par un professionnel de vente de matériel agricole et mentionnant la date du premier achat).

## Procédures et modalités de versement

La présente demande de subvention doit être envoyée au département de la Seine-Maritime, accompagnée des pièces suivantes :

- > devis ;
- > dernier dossier de gestion ou comptes de résultats permettant de justifier du taux de spécialisation en élevage si demandé dans le dispositif ;
- > un RIB ;
- > un KBis de moins de 6 mois ou les statuts pour les formes sociétaires ;
- > si vous êtes nouvellement installé, une attestation justifiant votre statut.

## Déroulement de l'instruction des dossiers:

- A réception des dossiers, le conseil départemental adresse un courrier d'accusé réception de sa demande au bénéficiaire potentiel de la subvention,
- Dès que les dossiers sont complets et que le Comité Technique Départemental a émis un avis favorable, un courrier d'autorisation anticipée de commencement des travaux est transmis avant le passage en Commission permanente du Département,

Cette autorisation anticipée de commencer les investissements ne vaut en aucun cas promesse de subvention. Seule la décision de la Commission permanente du département vaut accord de subvention.

- Le bénéficiaire de la subvention a 1 an pour commencer ses travaux (facture à l'appui) et deux ans de plus pour les terminer et ce, à compter de la date d'autorisation de commencement des travaux donnée par le Comité Technique,
- **Le versement de l'aide est effectué en deux fois maximum, 1 acompte (durant la première année à partir de la date de la Commission permanente) et 1 solde (durant les deux années suivantes),**
- Le bénéficiaire pourra adresser l'imprimé «Demande de versement» que ce soit pour l'acompte (durant la première année à partir de la date de Commission permanente) ou le solde (durant les deux autres années) accompagné des justificatifs suivants :

- Les factures acquittées (date de paiement, n° de chèque, justificatifs de prêt avec échéancier, banque),
- Un RIB.

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissances des conditions d'éligibilité de la demande de subvention et de la procédure d'octroi et de versement de celle-ci.

J'atteste sur l'honneur m'engager à ne pas faire de demande de subvention pour le même matériel auprès d'un autre financeur public.

Fait à : \_\_\_\_\_

le, \_\_\_\_\_

Nom(s) et prénom (s)	Signature (s)

Tous les documents sont à faire parvenir par voie postale à :

DÉPARTEMENT 76  
DIRECTION DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
SERVICE AGRICULTURE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE  
Quai Jean Moulin CS 56101  
76101 ROUEN CEDEX 1

Tel : 02.35.03.51.78  
Mail [marie-pierre.beauvais@seinemaritime.fr](mailto:marie-pierre.beauvais@seinemaritime.fr)  
ou 02.35.03.51.57  
Mail [catherine.tcheremkhovitch@seinemaritime.fr](mailto:catherine.tcheremkhovitch@seinemaritime.fr)

### Service instructeur

Date de réception par le département de la Seine-Maritime	Visa du Département 76 (cachet / Signature)

Les dossiers de demandes de subvention doivent être envoyés au département de la Seine-Maritime qui se chargera de les transmettre aux structures partenaires pour instruction.

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée et dans la limite des crédits disponibles

## Annexe 1

### Informations obligatoires à compléter dans le cadre de l'action 6

#### **Aide aux travaux de plantation – restauration de haies et matériel d'entretien (hors clos mesures)**

Je soussigné(e) (Nom, prénom) : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : ..... courriel : .....

#### **LOCALISATION DE LA PLANTATION :**

sur la commune de : ..... canton : .....

sur les parcelles cadastrales section(s) : ..... numéro(s) : .....

lieu-dit : .....

linéaire de haies déjà présent sur l'exploitation : .....

**Joindre un descriptif du projet et un plan de situation (Géoportail) localisant la (les) plantation(s).**

#### **DESCRIPTIF DU PROJET :**

DEPENSES LIEES A L'ACHAT DE VEGETAUX (Calcul de la subvention) :

Composition (espèces éligibles et nombre de plants) <b>(1)</b>	Longueur total (mètres linéaires) <b>(2)</b>	Coût H.T.
<b>SOUS TOTAL</b>		

DEPENSES LIEES AUX TRAVAUX PREALABLES AUX PLANTATIONS, AUX EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET A L'ENTRETIEN (uniquement pour les dossiers en cours ou déjà subventionné par le Département 76 depuis 2017) :

	Descriptif	Coût H.T.
Type de travaux		
Type d'équipements		
<b>SOUS TOTAL</b>		

<b>TOTAL GENERAL A REPORTER (3)</b>		
-------------------------------------	--	--

1. Les espèces éligibles sont celles qui figurent dans la liste des essences locales pour la Seine-Maritime – CAUE76 (à demander au service) [2](#)
2. La subvention est calculée en fonction du nombre de mètres linéaires projetés,
3. Montant qui doit strictement être inférieur à 10 000 € H.T..

## Qualité du demandeur :

Si le demandeur est différent du propriétaire ou du copropriétaire,

Nom et prénom du propriétaire: .....  
 Adresse : .....  
 Tél : ..... Mail : .....

La signature du propriétaire par laquelle il marque son accord est requise en fin de document.

Y aura-t-il une protection contre le bétail et/ou le gibier : OUI  – NON

Si oui, laquelle : .....

Si non, justifier : .....

Date ou période prévue pour la plantation et/ou la restauration : .....

### Je déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles sont délivrées les aides financières du Département et sollicite en conséquence une subvention sur le budget Départemental de soutien aux investissements non productifs,
- qu'aucune autre aide financière publique n'a été sollicitée que celle indiquée dans la présente demande pour le même projet ou même investissement,
- respecter les critères du nombre d'essences, de densité, et de distances préconisés dans le guide de conseils techniques de plantations de haies ([A demander au service](#)).
- planter exclusivement les essences issues de la liste des essences locales éligibles pour la Seine-Maritime ([A demander au service](#)).

### Je m'engage à :

- réaliser ces travaux sur des parcelles non urbanisées et non urbanisables ,
- solliciter l'accord du propriétaire pour les travaux sur des parcelles hors propriété du demandeur,
- entretenir en bon état de végétation pendant une durée de 10 ans les plantations réalisées, **ne pas les arracher**,
- réaliser un entretien des haies sans produits phytosanitaires,
- Contacter l'agence des routes du secteur pour les plantations de haies le long de routes départementales (respect des art.35 et 36 du RDV).

### Je joins à la présente demande :

- le dossier complet de demande de subvention accompagné de l'annexe 1,
- un descriptif du projet comprenant un état récapitulatif des travaux à réaliser et des différentes fournitures nécessaires ,
- un extrait de plan cadastral avec la mention des références cadastrales, les haies et talus existants et faisant apparaître le projet (schéma de plantation - Géoportail),
- le (ou les) devis estimatif(s) détaillé(s) (nom complet et nombre de plants, paillage, protection...) établi(s) par une entreprise ,
- un relevé d'identité bancaire ,
- le plan de gestion des haies le cas échéant.

ENGAGEMENT et SIGNATURE DU DEMANDEUR	ACCORD / MANDAT DU PROPRIETAIRE (si différent du demandeur)
Fait à :	Fait à :
Le :	Le :